



Ne plus aller chez un parent quel âge pour un enfant?

Par **Babichat**, le 27/11/2011 à 15:25

Bonjour,

J'avais fait un message en expliquant ma situation, mais en fait, je pense que ce n'est pas nécessaire.

Ma question est toute bête : A quel âge un enfant peut-il "choisir" avec qui il veut vivre.

J'entends par là : à quel âge sa décision sera **écouté et validé** par un JAF?

Mon petit garçon de 9ans commence à nous poser pas mal de question à ce sujet ; il ne veut même plus aller en WE et en vacances chez son père (mauvaise relation avec celui ci).

j'entends aussi par là (je ne sais pas si j'ai été claire en fait) : si il ne veut plus DU TOUT aller voir son père, a t-il "le droit"?

Quoi lui répondre..?

merci de votre aide

Par **cocotte1003**, le 27/11/2011 à 16:34

Bonjour, votre fils peut être entendu par un juge par l'intermédiaire d'un avocat qu'il vous faut demander au tribunal. L'avocat des mineurs est gratuit. Il faut qu'il est l'âge du discernement (avant on disait l'âge de raison) certains enfants sont aptes à 10 ans d'autres 12. Il va lui falloir expliquer pourquoi il ne veut plus aller chez son père. Votre fils est jeune, commencez par en discuter avec lui, avec son papa. Voyez avec un psychologue pour enfant pourquoi votre fils refuse car cela peut être transitoire. Votre demande à peu de chance d'aboutir sans motif autre que j'ai pas envis, De toutes façons pour le moment vous devez l'envoyer chez

son pere comme le dernier jugement l'indique sans quoi vous allez vous mettre dans votre tort, cordialement